

Féchy, le 26 novembre 2014



**CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY**

**RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 4/2014 RELATIF AU BUDGET 2015**

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Julien GAILLARD président, MM. Laurent BESSO, Arnaud JAGGI, Jacques MORANDI, Willy KURSNER, Raphaël MOGNETTI, Jonathan ZOSSO, membres et M. Marc Dahlgren, rapporteur, s'est réunie le lundi 24 novembre 2014 afin d'étudier ce budget. MME Sylvie MORET était excusée.

La Municipalité nous a reçus pour nous présenter le budget et répondre à nos divers questionnements. Suite à ces discussions, la COGEFIN a relevé divers points :

1. Au compte n° 110.3151.01 *ENTRETIEN-ACHAT ET MAINTENANCE INFORMATIQUE*, les charges budgétisées pour 2015 comprennent la mise en place d'un nouveau dispositif informatique nommé : « Gestion électronique des documents ». Ce nouveau dispositif implique et nécessite une maintenance informatique plus poussée.
2. Au compte n° 210.4001.00 *IMPOT SUR LE REVENU*, le produit budgétisé pour 2015 est une projection calquée sur le produit effectif de l'exercice 2013.
3. Au compte n° 355.3803.00 *ATTRIBUTION A FONDS DE RENOVATION*, l'augmentation budgétisée de 30'000.- selon les charges de 2013 s'explique par la possible modification et rénovation d'un local collectif du *Bâtiment en Rionzier* afin de le transformer en bureau ou en cabinet.

4. Au compte n° 357.3011.00 *CONCIERGERIE*, la municipalité nous a expliqué que les 3 communes exploitant le refuge communal ont décidé de s'offrir les services d'un concierge. Son mandat couvre un ensemble de tâches comme remettre les clés au locataire, faire un contrôle des lieux avec ce dernier. Cette opération de contrôle se reproduit le lendemain matin à la réception des clés. Un émolument de 110.- est fixé par mandat du concierge. Le budget 2015 pour ce poste est calculé sur une estimation du nombre de location du refuge et les charges sont comptées avec des montants totaux dont une partie est assumée par les Communes de Bougy et d'Allaman.
5. Au compte n° 610.3511.00 *PARTICIPATION A POLICE CANTONALE*, la COGEFIN a prié la Municipalité d'obtenir dans la mesure du possible une liste des diverses opérations facturée par la police cantonale.

Après étude du contenu du budget, et plus particulièrement des points indiqués dans le préavis, nous relevons que le budget présenté, même légèrement déficitaire, a été effectué sur la base de projections considérées comme raisonnables.

Les augmentations de certains points ont été clairement justifiées.

Le budget de l'exercice 2015 dépend, comme ses prédécesseurs, des factures de l'Etat, telle que la péréquation rendant l'exercice difficile. Ce budget, satisfait donc la COGEFIN, qui à l'issue d'un vote, l'a accepté à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède et des informations figurant dans le préavis, la COGEFIN vous recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission de Gestion et Finances,

Le Président



Les Membres

